



Problème suite à un rachat

Par **faf**, le **16/01/2008 à 23:40**

Bonjour,rrnMa société en cours de redressement judiciaire à était rachetée récemment (décisions du tribunal de commerce le 07/12/07) par un concurrent qui s'est engagé à reprendre nos contrats actuels et nos acquis sociaux.rnMais le fait est que ce n'est pas le cas: par exemple nos tickets restaurants ne sont plus versés, bien que nous n'ayons pas le débit de la part salariales sur nos bulletins, la part patronale nous est dus, quels recours avons nous?rnNos tickets sont à 9.60€ mais le repreneur parle de futur tickets à 8€, est-ce légale cette diminution? Quand est-il du manque à gagner?rnNous bénéficions du 13eme mois versé d'habitude sur le mois de décembre, hors le repreneur compte le payer au prorata chaque mois et je le soupçonne de vouloir l'englober dans le salaire brut et de ce fait nous serions perdants (soupçon fondé par l'embauche de nouvelle personne sur 12 mois au lieu de 13) est-ce légal? À t'on un recours?rnUn collègue voit son poste changer, il passe de développeur a chef de projet avec statut cadre et augmentation, et il ce voit proposer un nouveau contrat, pourquoi? Ne peut-il pas garder l'ancien? Est-il obligé de signer le nouveau pour bénéficier de ce changement? Merci d'avance pour vos réponses.